

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU 24 janvier 2023 à 20h30**

**Étaient présents** : Mmes, MM. CHATRE Philippe (Maire), CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, MORLANDET M.Christine, CAPITAN Pascal, CHARRIER Jérôme, PERSIGNY André, SERVAJEAN Yolande, TRONCY Georges,

**Étaient absents excusés** : Mr CHAUMENTIN Gilles, Mmes CHAUX Delphine, DEMICHEL Nelly, LAMURE Sandra

**Était absent** : Mr CAPITAN J.Paul

**Secrétaire de séance** : Mme SERVAJEAN Yolande

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du PV du 13/12/2022
- Approbation convention territoriale globale (CTG) avec la Copler
- Approbation avenant à la convention de mutualisation COPLER,
- Validation projet architecte pour les 2 appartements,
- Réflexion dossier caméras
- Investissements 2023
- Questions diverses

Le Maire accueille et remercie les membres présents.

Avant de commencer la séance, le Maire souhaite remercier le conseil municipal pour l'organisation et la préparation de la cérémonie des vœux. Bonne participation et présence d'ados. Il souhaite également remercier l'équipe du Sport Nature pour la manifestation du 7/01 en semi-nocturne qui était un bon moment.

Le précédent Procès-verbal ayant été adopté, l'ordre du jour est alors abordé.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention territoriale globale avec la Copler, la CAF qui remplace le contrat Enfance Jeunesse, en articulant le projet autour de 4 axes et pour 4 ans :
  - Axe 1 : Favoriser l'amélioration et l'adaptation des services aux familles,
  - Axe 2 : Enrichir les services en direction des jeunes et le partenariat
  - Axe 3 : Affiner les services auprès des populations les plus fragiles
  - Axe 4 : Soutenir les acteurs de la vie locale pour maintenir ou développer une offre de qualité
- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de Mutualisation de la Copler avec 2 points qui changent :
- ADS (urbanisme) au 1/01/2023 ce service devient payant à l'acte avec un coût définit par acte
- Le service renfort/remplacement des secrétaires de Mairie assuré par Murielle Volle est remis en place sous forme de 14 ½ journées /an/ commune pour un tarif maximum de 2245 €
- **VALIDE** l'avant-projet pour la réhabilitation des 2 logements (immeuble POUSSET). Il y a juste quelques petites modifications à apporter.

- **PREND CONNAISSANCE** de la rencontre qu'a eut le Maire avec le gendarme spécialisé pour la mise en place de caméras sur la Commune. Ces projets sont subventionnés à 50 % par la Région
- **PREND CONNAISSANCE** d'une liste de projets pour les investissements 2023 qui seront à revoir au moment du budget

Le Maire fait part :

-de l'arrêt de travail d'angélique depuis le 7 janvier obligeant à fermer l'agence postale,  
- de la demande du Rucher Antoline sur la possibilité de participer au financement pour les particuliers de la destruction, par des professionnels, des nids de frelons asiatiques. Cette espèce est en recrudescence et détruit les abeilles. Le coût d'une entreprise pour la destruction est d'environ 150 €. Le Conseil décide de participer à 50 % sur la facture d'entreprises spécialisées, pour la destruction des nids de frelons asiatiques uniquement.

- donne lecture du courrier de la FNACA invitant le conseil à participer à leurs différentes cérémonies suivant un calendrier donné

Monsieur PERSIGNY André, Conseiller Municipal fait part des 2 devis qu'il a reçus pour un tracteur d'occasion et un tracteur neuf. Il est décidé d'aller voir le tracteur d'occasion avec les 2 employés.

La séance est levée à 22h30

Le Maire

P.CHATRE

La Secrétaire

Yolande SERVAJEAN